Quarantième Année — N° 4 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES VENDREDI 4 JANVIER 1895.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS . . 26 fr. . UN AN. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 12
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis.
à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 28, —
à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 3 JANVIER 1895

SCIENCE ET RELIGION

M. F. Brunetière, retour de Rome, ayant avancé que la Science avait « fait banqueroute » au siècle, qu'elle n'avait pas tenu ses promesses, dans la solution des problèmes surnaturels, et qu'elle était restée au-dessous de ses prétentions à remplacer le sentiment religieux dans le cœur de l'homme, M. Yves Guyot a cru devoir, en sa qualité « d'économiste distingué », y aller de son petit speech à l'encontre de l'académicien doctrinaire et de restaurer la vieille antithèse de la Science et de la Foi. Il n'a pas réussi à la rajeunir, et, en vérité, mettre en opposition les lumières de la raison et les obscurités du dogme, les certitudes de la méthode expérimentale et les éternels postulats sur lesquels reposent toutes les théories spiritualistes et métaphysiques, rappeler les conquêtes accomplies sur la matière, la force productive extraordinairement accrue par le développement des machines, les secrets des transformations de l'être arrachés à la nature par les merveilleuses découvertes de la physiologie, montrer l'action de la science se révélant dans la mise au jour des lois immuables qui régissent tous les corps organiques ou inorganiques, depuis les mondes célestes jusqu'aux moindres atomes, lui faire honneur de tout ce qui s'est opéré de grand dans ce siècle, la thèse était facile. Elle n'était pas nouvelle. M. Yves Guyot n'a fait que répéter les anciennes tirades des Quinet, des Michelet, et, dans leur première manière, des Taine et des Renan...

On sait aujourd'hui ce qu'il en faut penser, et tout en faisant aux merveilles scientifiques la part qu'elles méritent, qui peut méconnaître l'impuissance des doctrines positivistes à rendre l'homme meilleur et plus heureux ? La science l'a éclairé sur sa misère; elle lui a donné en même temps les plus funestes conseils. Aimez-vous les uns les autres, avait dit l'Evangile, secours aux faibles, compassion aux petits. «Dévorez-vous les uns les autres, prociame Darwin. C'est la loi de nature. L'avenir est aux forts. Malheur à ceux qui succombent. »

Voilà quel enseignement brutal la science substitue aux doctrines évangéliques, enseignement qui a produit ses détestables fruits et qui a donné à la lutte sociale une âpreté si farouche.

En vain M. Yves Guyot essaye-t-il d'atténuer la chose en atténuant le mot; substituer le mot « concurrence » à celui de lutte, de guerre, n'explique rien, pas plus que l'exemple qu'il prétend tirer de l'histoire :

« N'était-ce pas elle dans toute sa rage, dit-il, qui se manifestait dans les querelles du Pape et de l'empereur? et lorsque les inquisiteurs supprimaient ceux qu'ils suspectaient de ne pas s'identifier à leur foi, n'en faisaient-ils pas l'application qu'en font les tigres et les lions? Si l'Eglise a essayé d'assurer et d'agrandir sa puissance en la pratiquant avec cette violence, à plus forte raison n'a-t-elle pas empêché les rois, les seigneurs les peuples, de la pratiquer dans des guerres continuelles?

Assimiler les querelles politiques ou religieuses de ces temps anciens aux conflits permanents qui mettent aux prises les classes dans tous les pays du monde, non plus pour des questions de dogme, mais pour le pain de chaque jour, c'est faire dévier la question. Même en ces temps troublés, dont parle M. Yves Guyot, il y avait des intérêts généraux, des idées communes, et si c'était au nom des croyances, que les violences s'exerçaient, c'étaient aussi ces croyances mêmes qui hâtaient les réconciliations et pacifiaient la terre. Y a-t-il dans ces faits rien de comparable aux conflits sociaux du siècle présent ?

Au commencement de ce siècle, une maladie intellectuelle, et plus encore morale, s'empara de tous ceux qui pensaient, qui sentaient. C'était la maladie de *René* et toute la lignée littéraire de Chateaubriand en fut atteinte. Le mal, bien souvent caractérisé par la malicieuse analyse de Sainte-Beuve, qui lui-même y avait passé, venait précisément d'une banqueroute semblable à celle que dénonce aujourd'hui M. Brunetière. Seulement c'était la banqueroute du rationalisme. Le dix-huitième siècle négateur était vaincu.

Au rationalisme, le positivisme a succédé : il a eu ses heures de gloire. La foule pourtant s'écarte de ses disciples infatués, et malgré certains résultats définitivement acquis, elle laisse à l'âme le même vide, à l'esprit la même angoisse.

On ne met plus son mal en prose redondante ou en vers passionnés, et nous sommes aussi loin de *René* que de *Rolla*. Mais la critique n'a pas interrompu son œuvre. Le diagnostiqueur seul a changé. Au lieu du scepticisme souriant de l'auteur des *Lundis*, c'est la gravité réfléchie du commentateur de Pascal qui dénonce le phénomène : il ajoute, toutefois, que ce que la science a perdu, c'est la religion qui l'a gagné, et ceci suffit pour que nous ne désespérions pas de l'avenir.

SIX MOIS DE PRÉSIDENCE

Le *Figaro* publie, sous ce titre, un long article où, après avoir rappelé que M. Casimir-Périer, dans son message, se proclamait décidé à « unir » ces deux forces sociales sans lesquelles les peuples » périssent : la liberté et *un gouvernement* », l'auteur, *Amicus*, poursuit ainsi :

» Six mois ont passé : les actes sont-ils venus?

***

» Il serait injuste de méconnaître les difficultés rencontrées par le nouveau pouvoir et les efforts qu'il a tentés pour assimiler la République, en relevant la dignité et la force gouvernementales. Il faut lui savoir gré de l'honnêteté courageuse dont il a fait preuve en démasquant les fraudes électorales de Toulouse, en poursuivant les affaires de chantage d'une certaine presse considérée jusque-là comme officieuse, en introduisant le scalpel dans toute cette pourriture, enfin en révoquant avec éclat le plus haut fonctionnaire de l'administration coloniale pour avoir trempé dans les scandales et les tripotages dont la justice est saisie. Oui, tout cela est à son honneur et il convient de lui en tenir grand compte.

» Mais après avoir si bien commencé, pourquoi s'est-il arrêté à mi-chemin, au lieu de pousser jusqu'au bout, et coûte que coûte, l'épuration si utilement entreprise ? Pourquoi, dans les fraudes de Toulouse, se saisir que des comparses en laissant libres les organisateurs et les vrais auteurs des forfaitures ? Pourquoi dans les affaires de chantage, les lenteurs, les ménagements, les tergiversations louches qui déroutent l'esprit public en permettant aux principaux coupables de gagner un abri sûr?

» On a dit que la justice aurait craint de pousser trop loin ses investigations et de se heurter peut-être à de trop gros personnages, possesseurs de trop de secrets et de trop de papiers mystérieux. Qu'importe ! il faut opérer le nettoyage à fond, et si l'ancien personnel gouvernemental devait y passer tout entier, la France, Dieu merci ! possède une assez large réserve d'honnêtes gens pour fournir au gouvernement un personnel nouveau. Qu'on l'interroge par une dissolution : on verra la réponse !

» On a aussi attribué les hésitations et les recuis dans la marche du pouvoir au chagrin qu'éprouverait le Président d'être impopulaire. — Impopulaire ! Mais tous les grands ministres et tous les grands hommes d'Etat l'ont été, depuis Richelieu jusqu'à Guizot, et on n'a pas moins chansonné Villèle que Mazarin ! L'impopularité, c'est, en politique, la consécration du haut mérite et des services rendus. Lafayette et Boulanger ont été populaires ; quel bien ont-ils accompli ? Les ministres que je nomme ont été impopulaires : quelle figure ne font-ils pas dans l'histoire et quelle reconnaissance ne leur doit pas le patriotisme ?

» On avait adressé à M. Carnot un juste reproche : celui d'avoir obstinément évité toute manifestation d'une croyance religieuse quelconque et de s'être systématiquement abstenu de prononcer même le nom de Dieu dans un discours. C'était là une petitesse qui nous diminuait et nous ridiculisait aux yeux des peuples, unanimes à associer, dans leurs manifestations publiques, l'action divine à la conduite des affaires humaines. Pourquoi M. Casimir-Périer semble-t-il continuer, sous ce rapport, l'abstention délibérée de son prédécesseur.

» On a beaucoup remarqué que, jamais encore dans ses allocutions officielles, le nom de Dieu n'est tombé de ses lèvres. Il ne l'a pas prononcé dans son Message de prise de possession du pouvoir. Il ne l'a pas proféré davantage avant-hier, en répondant au doyen du corps diplomatique, qui pourtant lui disait, au nom de tous les ambassadeurs : « Puisse la Providence, sans laquelle tous les efforts humains demeurent stériles, seconder toujours la France dans l'accomplissement de sa grande mission ! » L'invite était indiquée, et l'occasion d'autant plus naturelle que le doyen du corps diplomatique avait ajouté : « C'est ce que demande de tout cœur à Dieu celui qui a l'honneur de vous adresser la parole au nom de tous. »

» Le silence persistant de M. Casimir-Perier sur ce point a été d'autant plus remarqué et commenté, qu'il y a deux semaines le président de la République faisait une démonstration toute contraire en s'associant, par une démarche insolite et extra-légale, aux funérailles civiles de M. Burdeau.

» L'opinion constate ces différences, en se demandant si le chef de l'Etat regagne d'un côté — du côté radical et antisocial — ce qu'il compromet de l'autre — du côté des croyants et des conservateurs, on pourrait dire du côté de la masse de la population, fatiguée des vexations et des froissements à l'égard des consciences, avide de tolérance et de pacification.

***

» Aussi bien, M. Casimir-Périer, au milieu de ses indécisions regrettables, vient de recevoir une leçon, pour ne pas dire un affront, par le vote qui a porté son adversaire direct à la présidence de la Chambre. Les groupes d'ultra-gauche, qu'une politique plus résolue eût annulés, et dont les faiblesses ont, au contraire, relevé le courage, ont réussi à mettre en échec le Président de la République par la brusque élévation de M. Brisson au fauteuil. — Lorsque le grand-père de M. Casimir-Périer eut accepté le ministère en 1831, il donna sa démission le lendemain parce que la Chambre d'alors s'était avisée de porter à la présidence l'homme qu'il remplaçait au pouvoir, M. Laffitte.

» Il n'est pas besoin, en effet, de faire ressortir l'étroite connexité qui existe entre le choix du président d'une Chambre et le maintien du ministère par la majorité de cette même Chambre. Aussi le grand ministre de Louis-Philippe estima-t-il aussitôt qu'il y avait incompabilité entre la présidence de la Chambre donnée à M. Laffitte et sa propre présidence du Conseil.

» La situation actuelle est identique. Si M. Brisson est maintenu au fauteuil, M. Dupuy devra s'en aller, de gré ou de force; et alors M. Casimir-Périer se trouvera acculé à l'alternative suivante : abdiquer moralement et matériellement le Président de la République en offrant la présidence du conseil à M. Brisson; ou bien demander au Sénat, dont l'immense majorité l'a porté au pouvoir, de compléter son œuvre en votant la dissolution de la Chambre des députés.

» Voilà où nous en sommes, après six mois seulement, par suite des hésitations et des faiblesses dans l'application du programme qu'avait applaudi le pays : aussi comprend-on la curiosité anxieuse avec laquelle est attendu le vote prochain et décisif qui fera du président du Palais-Bourbon le rival, le maître ou l'auxiliaire du Président de l'Elysée.

» AMICUS. »

La révocation de M. de Lanessan

Paris, 2 janvier. — Tout en frappant sévèrement M. de Lanessan, pour avoir transmis à des tiers des documents confidentiels qu'il adressait au ministère, le gouvernement semble avoir reconnu l'exactitude de certaines des accusations portées par l'ex-gouverneur général contre le dernier fonctionnaire renvoyé par lui.

C'est ainsi que M. Boulloche serait mis prochainement à la retraite.

Le brait court que d'autres fonctionnaires relevant de M. Delcassé seraient également frappés.

On cite notamment le gouverneur d'une de nos colonies les plus importants contre lequel le gouvernement aurait resolu de prendre une mesure de rigueur.

Accusé de réception

M. de Lanessan a accusé réception de la dépêche lui annonçant qu'il était relevé de ses fonctions de gouverneur général de l'Indo Chine. Il ajoute qu'il a remis aussitôt le service à M. Rodier.

Ce dernier a également télégraphié qu'il avait pris les fonctions par intérim du gouverneur général de l'Indo-Chine. M. Rousseau ne quittera pas la France avant la fin du mois.

Une conversation avec M. Lemire

Les *Débats* publient une longue conversation d'un de leurs rédacteurs avec M. Lemire, ex-résident de première classe au Laos, un des anciens sous-ordres du sieur de Lanessan en Indo-Chine. Nous en détachons le passage suivant :

« Mais revenons au Tonkin. La grande plaie c'était, et ce sont encore, les pirates. Pour les réduire, nos braves soldats de l'infanterie de marine sont insuffisants. Leurs godillots, leurs guêtres, leur équipement, tout s'oppose à leur marche à travers ces pays, faits de forêts inextricables, de rochers à pic, de marais, etc. Pour les remplacer, nous avions créé la milice civile, composée d'Annamites aguerris, véritables chasseurs d'hommes, dont les expéditions étaient toujours fructueuses.

» Cette milice coûtait fort peu. Que fit M. de Lanessan ? Il la réduisit de moitié et, finalement, la désorganisa complètement.

» Le résident général était devenu dans ces derniers temps la proie des mandarins. Depuis l'occupation, les chefs indigènes qui n'avaient cessé de nous combattre directement ou ouvertement étaient réduits à l'impuissance. M. de Lanessan les appela à lui, les combla de faveurs et accrut leur puissance de la façon la plus imprudente et pour le plus grand dam de l'influence française. Le gouverneur alla même jusqu'à traiter directement avec les mandarins, sans consulter les résidents, qu'il avait décidément relégués au troisième plan.

» M. de Lanessan, vous le voyez, était un véritable potentat qui voulait tout faire par lui-même et qui méprisait ses collaborateurs. Aussi, que nous restait-il à faire ? Rien... qu'à subir les caprices et l'insolence des mandarins. Nous n'avions plus de raison d'être, et c'est pour cela que je suis parti.

» — Et l'affaire Canivet ? Soupçonnez-vous le genre de relations qui pouvait exister entre le résident général et le directeur du *Paris*.

Canivet, courtier en marchandises

Là, M. Lemire, qui est fonctionnaire, se tait prudemment. Il avoue cependant que « *Lanessan était entouré d'une foule d'individus louches* : quant à Canivet, ajoute-t-il, je ne sais pas... « *Peut-être, celui-ci plaçait-il des marchandises qu'il lui envoyait par tous les courriers. La dernière fois, le chargement ne comptait pas moins de quatre-vingts colis.* ».

Allons ! encore du travail pour M. Dopfer, si le gouvernement le permet.

L'émotion au Tonkin

Le *Temps* reçoit de son correspondant particulier la dépêche suivante :

« Saïgon, 1er janvier. — Le rappel de M. de Lanessan cause au Tonkin et en Cochinchine une grande et pénible émotion. »

LE TRAITRE DREYFUS

Paris, 2 janvier. — A l'issue du conseil de revision, Dreyfus a été mandé au greffe de la prison du Cherche-Midi. Là, le greffier lui a fait part du rejet de son pourvoi.

Dreyfus s'est incliné en disant : « Je m'y attendais. » Puis il est remonté dans sa cellule.

Depuis ce moment, c'est-à-dire depuis samedi soir, Dreyfus a été changé de cellule et soumis au régime ordinaire de la prison. Toute communication avec le dehors lui reste interdite. Le matin, la soupe et un plat de viande; le soir, la soupe seulement.

Ce changement de régime ne semble pas avoir particulièrement atteint le moral de Dreyfus. Seulement, le personnel de la maison de justice militaire ne l'appelle plus *Mon capitaine*, mais *Dreyfus* tout court. Chaque fois qu'on l'interpelle en ces termes, il fronce le sourcil et affecte de ne pas entendre.

Suivant certains renseignements il paraîtrait que le traître voit avec terreur approcher le jour où il aura à subir la dégradation militaire. A plusieurs reprises, il a demandé à ses gardiens si la cérémonie aurait lieu en public ou simplement dans la cour de l'Ecole militaire comme d'habitude. On ne lui a naturellement pas répondu. Dreyfus semble redouter les manifestations hostiles de la foule.

Il n'est astreint à aucun travail. Il sort deux fois le jour dans le préau, et sa promenade a lieu en même temps que celle des autres détenus. Il a gardé son pantalon d'uniforme, mais il porte un veston civil.

Mme Dreyfus n'a pas encore été autorisée à voir son mari. Il est probable que cette autorisation ne lui sera pas donnée avant la dégradation.

A partir de ce jour et pendant les jours qui s'écouleront jusqu'à son départ pour le bagne de l'île de Ré, Dreyfus prendra place à l'atelier et charmera ses loisirs par la fabrication des nattes de *coco*.

Condoléances !

Il y a quelques jours, la *Libre Parole* posait cette question : « Oui ou non, le préfet de la Meuse s'est-il rendu chez Mme Kahn, la sœur du capitaine Dreyfus, pour lui présenter ses condoléances, quelques jours après l'arrestation de son frère ? »

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, aucune réponse ne fut faite à cette question, qui cependant n'a pas dû passer inaperçue, puisque le *Patriote de l'Est*, l'organe officiel de la préfecture de la Meuse, a déclaré que les journaux qui avaient reproduit cette nouvelle étaient ceux que M. le préfet n'avait pas invités à son dîner.

Puisque c'est sur ce ton que l'on répond à l'information donnée par notre confrère, nous serons beaucoup plus précis, dit la *Patrie* :

« Nous n'avons, en effet, jamais banqueté chez M. le préfet de la Meuse, c'est vrai, et nous en sommes aujourd'hui très heureux, car nous savons que nous nous y serions trouvés en compagnie de toute la famille Dreyfus qui, à ces réceptions, trônait aux places d'honneur.

» Du reste, en se montrant aussi aimable avec la famille Dreyfus, le préfet de la Meuse obéissait à des habitudes déjà anciennes qu'il avait contractées sous le ministère Develle.

» Lorsque ce dernier était ministre des affaires étrangères, il ne manquait jamais d'aller présenter ses hommages aux Dreyfus en passant par Bar-le-Duc. »

Et la *Libre Parole* qui confirme cette information, ajoute :

« Est-il vrai que le 28 octobre, alors que Dreyfus était déjà » sous les verrous depuis douze jours, M. Develle soit allé » rendre visite à la sœur du traître, Mme Kahn, rue de la » Rochelle, à Bar-le-Duc ?

« Est-il vrai qu'il y soit retourné le 1er novembre, le jour » même où le récit du crime emplissait les journaux ?

» Si les réponses à ces questions étaient affirmatives, elles » donneraient peut-être la clé de bien des mystères. »

» Or, la réponse ne peut être qu'affirmative, les renseignements que nous avons obtenus ne laissant aucun doute à cet égard.

» Si le *Patriote de l'Est* ne trouve rien à répondre, nous espérons que M. Develle sera moins embarrassé et voudra bien nous expliquer le genre de relations, aussi intimes, qui existaient entre lui, Dreyfus, et les siens. »

***

Paris, 2 janvier. — L'*Echo de Paris*, revenant sur le cas du traître Dreyfus, dit que celui-ci était depuis plus de trois ans un espion, et il raconte ce fait que pendant l'hiver de 1891, époque à laquelle Dreyfus était encore à l'Ecole de guerre, le général de Miribel apprit que les cours de l'Académie militaire de Berlin comprenaient des données minutieuses sur quelques particularités des formations complémentaires de campagne dans l'armée française.

Ces indications avaient été exposées dans une conférence faite par un délégué de l'état-major général, à notre école de guerre, et ne devaient pas figurer dans les notes autographiées.

Une enquête démontra qu'un élève de l'école de guerre avait seul pu commettre une indiscrétion dont bénéficiaient les Allemands. On ne soupçonnait même pas Dreyfus.

Quant à la façon dont l'ex-capitaine est devenu traître, notre confrère l'attribue à des suggestions métalliques se produisant sous le couvert de la participation commerciale à une grande affaire industrielle, et cela grâce à des séries de commandites habilement intercalées pour laisser ignorer leur chef de file.

La dégradation

Paris, 2 janvier. — La dégradation de l'ex-capitaine Dreyfus aura lieu très probablement samedi matin à l'Ecole Militaire

L'accès de la cour ne sera permis qu'aux représentants de la presse et aux personnes munies d'un laisser-passer signé du gouverneur militaire de Paris.

On avait dit que le gouvernement donnerait une grande solennité à cette cérémonie pour en rehausser l'effet; mais il semble y avoir renoncé, soit de son propre mouvement, soit pour se conformer aux pressantes sollicitations qu'il aurait reçues.

L'AFFAIRE DES CHEMINS DE FER DU SUD

Paris, 2 janvier. — Le *Soir* annonce que l'affaire des chemins de fer du Sud est suivie activement par le parquet. La comptabilité saisie va être soumise à l'expert, dont le travail sera difficile et assez long. Les sociétés et les particuliers qui furent en relation avec l'ancienne société incriminée seront l'objet de perquisitions.

Paris, 2 janvier, minuit 30. — L'affaire des chemins de fer du Sud dont nous vous avons tenu au courant avant qu'elle éclatât, se précipite.

Le travail préparatoire du commissaire aux délégations judiciaires Bernard, est à peine confié à M. de Cosnac, juge d'instruction, qu'il occasionne des arrestations.

On dit que deux incarcérations au dépôt ont eu lieu cet après-midi : d'abord celle de M. Félix Martin, ancien directeur de la compagnie, et aussi, dit-on — mais le fait est moins certain — d'un M. C..., ex-sous-directeur.

Rappelons de suite que dans la séance de la Chambre où la question fut discutée, M. Barthou, ministre des travaux publics, a déclaré textuellement : « Depuis un mois, le gouvernement a ordonné qu'une instruction fût ouverte contre l'ancien directeur et l'ancien sous-directeur de la Compagnie des chemins de fer du Sud de la France. »

L'ancien sous-directeur visé par le ministre se nomme Cerbeland. Ajoutons que parmi les membres du conseil d'administration que présida jadis feu le baron de Reinach, figure M. Chabert dont il fut beaucoup question lors des affaires de Panama.

A la préfecture de police, on ne veut rien dire aux reporters accourus. M. Cavard se borne à répondre que seul M. Dupuy pouvait, ce soir, fournir des indications sur les personnes arrêtées.

Le sentiment général est que d'autres mandats sont signés, qu'ils seront peut-être exécutés dès demain. Il s'agirait maintenant, croit-on, de parlementaires compromis, et l'on cite comme étant les plus directement et immédiatement visés, deux anciens ministres dont on parla beaucoup lors du Panama et dont l'un montra à l'époque, comme on dit beaucoup d'estomac.

On ajoute à leurs désignations celle du directeur d'un grand journal boulevardier du matin, qui occupe en outre une situation politique.

Le lendemain du vote de la Chambre sur la nouvelle convention, la *Petite République* publia avec un gros point d'interrogation les noms de cinq députés influents de la région du Midi qui auraient voté contre la motion de M. Jaurès, repoussée à 4 voix seulement, demandant l'ajournement du vote jusqu'à la fin de l'instruction judiciaire.

Le crime qui serait reproché serait la majoration de certains comptes d'établissements ou d'exploitation, ayant eu pour conséquence d'augmenter la garantie d'intérêts versés par l'Etat.

On a dit aussi que certains entrepreneurs pourraient être également inquiétés. Faisons remarquer enfin que le Sénat, mieux inspiré que la Chambre, refuse d'examiner le projet avant de se séparer.

Paris, 2 janvier. — La *Libre Parole* publiera demain, sur la question des chemins de fer du Sud de la France, une longue étude dont une partie très édifiante quoique rétrospective et complétée par une interview non moins intéressante.

Notre confrère rappelle d'abord le procès qui eut lieu devant le tribunal de commerce de Lyon en avril 1893, où M. Andrieux, ancien député du Rhône, défendit M. Cazin, ancien entrepreneur, qui avait commandité le concessionnaire d'un lot de constructions de la ligne des chemins de fer du Sud.

Il résulta de la correspondance produite aux débats que pour obtenir cette concession, l'entrepreneur avait dû payer d'importants pots-de-vins allant jusqu'à 50 0/0 dans les bénéfices évalués et payés d'avance.

Au moment de la liquidation de la société, les associés étant en pertes le concessionnaire dut néanmoins prélever sur l'actif un chèque de 15,000 fr. promis à M. Félix Martin, maire de St-Raphaël, grand électeur du parti opportuniste dans toute la région, pour compléter sa part dans les bénéfices.

La *Libre Parole*, qui rendit compte de ce procès, fut traduite par M. Félix Martin devant le tribunal de Draguignan, et acquittée. Une personne très au courant de ce qui se passait au conseil d'administration, interviewée par la *Libre Parole*, lui a fourni de nombreux renseignements que l'heure tardive nous oblige à analyser.

Ce fut le conseil d'administration des chemins de fer du Sud qui acheta le *Républicain des Alpes*, petit journal hebdomadaire de Manesque, et dont se servit ensuite le président du conseil, le fameux baron de Reinach, pour soutenir les candidatures de son gendre à Digne, de son ancien employé, M. Deloncle, à Castellane, et de M. Henri Fouquier à Barcelonnette. La ligne était donc une ligne électorale, et de plus elle permettait des trafics que la justice examine aujourd'hui.

La *Libre Parole* rappelle enfin que M. Yves Guyot, l'ex-vieux petit employé, avait été jadis l'homme du baron Reinach, chez qui il dînait souvent et qui, étant ministre, pressa les compagnies de chemins de fer d'adopter certains systèmes de freins qui devaient surtout servir les intérêts du baron : il s'agit, croyons-nous, des freins Wenger.

La *Libre Parole* termine en conseillant au juge d'instruction de convoquer l'ancien entrepreneur M. Cazin ; d'ailleurs, ajoute-t-elle, nous aurons à revenir sur cette affaire qui ménage de bonnes surprises.

AU CONGO FRANCAIS

Un poste surpris et massacré. — Châtiment exemplaire

Paris, 2 janvier. — Dans le courrier du Congo parvenu hier à Paris au ministère des colonies, M. de Brazza rapporte en ces termes les nouvelles suivantes qu'il a reçues de Mobbaye :

« Mobbaye, 26 septembre 1894. — Le 21 septembre, les indigènes des environs de Céléma (Haut-Oubangui), surprirent le chef de poste, le sergent Guelorget, et le tuèrent ainsi que cinq tirailleurs sénégalais et un agent de la Société anonyme belge.

» L'agent de la Société hollandaise, M. Van Zuylen, s'est sauvé avec deux Sénégalais, absents du poste à ce moment, et porta la nouvelle à Mobbaye.

« Mobbaye, le 17 octobre 1894. — Le lieutenant Vermont a rasé les villages des indigènes qui ont pris part à l'attaque du poste. Cent indigènes environ ont été tués.

» Un poste avec cinquante hommes et deux sous-officiers blancs est établi en bas des rapides de Céléma. »

LES AFFAIRES DE CHANTAGE

Paris, 2 janvier. - Beaucoup de monde dans les couloirs de M. Dopffer, ce soit surtout des visiteurs qui viennent dans l'espoir d'être autorisés par le juge à s'entretenir avec les inculpés.

Cette après-midi, M. Dopffer a entendu de nombreux témoins. MM. Girard et Heftler ont seuls été extraits de Mazas.

Il est exact qu'une perquisition a été faite à Gien chez M. Merry, maire de cette ville. Cette perquisition se rapporte aux comptes du journal le *XIXe Siècle*.

Quelques-uns de nos confrères prêtent à M. Dopffer l'intention de terminer très rapidement l'instruction des affaires de chantage et font prévoir que des arrestations complémentaires auront lieu prochainement.

LA GUERRE ENTRE LA CHINE & LE JAPON

Londres, 2 janvier. — On mande de Pékin que Liu-Kun-Yi, l'ancien vice-roi de Nankin, dont on a annoncé hier la nomination au poste de généralissime des armées chinoises, demande avec instance à être relevé de ses fonctions. Le nouveau généralissime se dit malade, mais l'empereur exige qu'il se rende à son poste, à la tête de ses troupes. Li-Kun-Yi n'a apparemment aucune confiance dans l'issue des opérations et il se voit d'avance battu — et pendu.

D'autre part, on affirme que le conseil de la sûreté composé des princes Kung, Chang-Chi-Tung, Lui-Kun-Jeh, Wang-Hengho et Siao-Zu-Lien, se substituera au grand conseil pour assurer la défense nationale. L'empereur et ses conseillers actuels seraient mis à l'écart.

Chang, le plénipotentiaire qui doit traiter de la paix avec le Japon, est parti pour Tokio.

L'émigration coréenne

M. Weber, agent politique en Corée, constate que depuis quelque temps les demandes de passeports formulées par des Coréens pour se rendre sur le territoire russe sont excessivement nombreuses.

De plus, des centaines de Coréens passent journellement en cachette la frontière russe. Si des mesures prohibitives ne sont pas adoptées immédiatement, toute la population coréenne, au nombre de neuf millions d'âmes passera en Russie dans peu d'années.

Le démembrement de la Chine

Un journal japonais intitulé *Jijishimpo* vient de publier une carte de Chine représentant l'état où, suivant lui, le Japon compte mettre ce pays quand la guerre sera terminée.

Dans cette carte, le Japon s'annexe toute la partie septentrionale et la côte jusqu'à la pointe sud de Formose, pendant que le lot de l'Angleterre s'enfonce fort avant

Tien-Tsin, 3 janvier. — Les projets de réorganisation des armées chinoises sur le modèle européen ont complètement échoué, faute d'argent.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

L'AFFAIRE MAYOT

CONFRONTATION DES DEUX COUPABLES

Les deux voleurs de la succursale du Crédit Lyonnais de Roubaix ont été confrontés, jeudi matin, dans le cabinet de M. Vitry, juge d'instruction, chargé de l'affaire.

Contrairement à ce que l'on pouvait penser, les deux complices n'ont pas paru bien étonnés de se retrouver. Mayot a simplement dit à Baisez : « Je savais bien que tu le serais rendu aussitôt après avoir dépensé ton argent. »

Naturellement les deux coupables s'accusent réciproquement, rejetant l'un sur l'autre l'idée du vol et de la fuite.

Il semble ressortir de leurs accusations réciproques qu'ils sont aussi coupables l'un que l'autre. Tous les faits et gestes des deux gredins ont été reconnus tels que nous les avons indiqués.

Seul, Baisez a eu à répondre sur certains points rétrospectifs qu'il cherchait à cacher, mais devant l'évidence des preuves qui ont été accumulées contre lui, il a dû entrer dans la voie des aveux.

Voici ce que l'instruction a permis de découvrir.

Quelques jours après la fuite des deux voleurs, un jeune boucher, Arthur Lebon, au service de Mme veuve Grimonprez, bouchère, rue du Prieuré à Fives, reçut une lettre de Baisez, qu'il connaissait et datée de Versailles ; dans cette lettre il trouva un billet de banque de 1000 francs, avec ces quelques lignes :

« Conserve cet argent à mon retour à Lille, je viendrai te le demander, et tu seras payé largement de ta peine ».

A la réception de cette lettre, Arthur Lebon s'empressa de se rendre chez M. Vitry, auquel il remit la correspondance et l'argent.

Quelques semaines plus tard, M. Vitry apprenait que Baisez avait également envoyé un billet de 1000 francs à M. Jules Jourdain, boucher à Tourcoing, mais que cette lettre n'était pas arrivée à son destinataire, ce dernier ayant changé de domicile.

La lettre fut retournée à Paris, et ce ne fut qu'en vérifiant les lettres non remises que l'on trouva le billet de mille et le nom de l'expéditeur.

Cette lettre a été envoyée à M. le procureur de la République de Lille.]

Baisez, comme nous le disons plus haut, fut interrogé sur le point de savoir s'il n'avait pas envoyé d'argent d'un côté ou d'un autre. Il nia d'abord énergiquement.

Ce ne fut que lorsqu'on lui mit sous les yeux ses propres lettres qu'il fut forcé d'avouer.

L'instruction de cette affaire est maintenant terminée.

La chambre des mises en accusation recevra prochainement le dossier et cette cause désormais célèbre sera vraisemblablement au rôle des assises du mois de février.

BOURSE DE PARIS DU 3 JANVIER

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
101 60	3 0/0	...	...	101 75	101 67	101 62
107 65	3 1/2 0/0	...	...	107 95	107 70	107 87
3600	Banq. de France	...	...		3600	3600
...	B. d'Escompte	...	...			
755	Banq. de Paris	...	...	760	757	756
925	Crédit Foncier	...	...	920	917	922
848	Créd. Lyonnais	...	...	845	842	840
...	Crédit Mobilier	...	...			
1415	Lyon	...	...	1420	1420	1415
1795	Nord	...	...	1790	1795	1795
...	Panama	...	...			
3107	Suez	...	...	3110	3093	3093
73	48 Extérieure	...	...	73 3/8	73 1/8	73 33
86	85 Italien	...	...	86 70	86 50	86 80
24	5 14 Portugais	...	...	24 4/8	24 1/16	24 25
102	Hongrois	...	...	102 1/8	102 3/8	102 11
513	Egypte	...	...		513 75	
25	12 Turc	...	...	25 50	25 52	25 60
671	25 Banq. Ottomane	...	...	675 06	675 37	675 61
425	Lots turcs	...	...	422 25	423	
402	Russe consolidé	...	...	403	402 40	402
88	45 Russe nouveau	...	...	88 70	88 65	88 45
65	45 Russe Orient	...	...	65 25	65 45	65 45
818	Autrichiens	...	...	822	822	823
230	Lombards	...	...	225	235	233
112	Nord Espagne	...	...	113	113	113
158	Saragosse	...	...	158	158	158
608	Méridionaux	...	...	610	608	610
383	Rio-Tinto	...	...	375 64	379 37	373 75
117	50 Tharsis	...	...	115 62	117 50	116 25
221	25 Alpines	...	...	223 12	220	218 75
107	Câbles	...	...		107	110
580	Impérial	...	...	580	577	583
610	Dynamite	...	...	625	613	608
75	Mobilier espag.	...	...		75	
471	25 Tabacs turcs	...	...	473 75	471 96	471 25
...	Roubaix-T. 1893	...	...			
...	Fonc. d'Autriche	...	...			
...	3 0/0 nouveau	...	...			
...	Métaux	...	...			
...	Consolidés	...	...			
...	Russe 1889	...	...			
...	Gaz	...	...			
...	Lyon (obligat.)	...	...			
...	Midi	...	...			
...	Nord (obligat.)	...	...			
...	Orléans	...	...			
...	Ouest	...	...			
...	Anglais	...	...			
...	Autriche	...	...			
...	Belge 3 0/0	...	...			
...	Ville d'Amiens	...	...			
...	Lille 1860	...	...			
...	Lille 1865	...	...			
...	Ville de Lyon	...	...			
...	V. de Roubaix	...	...			
...	Fives-Lille (act.)	...	...			
...	Téléphone	...	...			
...	Voitures 4 0/0	...	...			
...	Suez (obligat.)	...	...			
...	Cacérès	...	...			
...	Asturies	...	...			
...	Foncières 1883	...	...			
...	Rente Foncière	...	...			
...	Cacérès (act.)	...	...			
...	Est (oblig.)	...	...			
...	Midi (oblig.)	...	...			
...	Réthune	...	...			
...	Picardie